

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2016**

## RÉUNION PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2016

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme Myriam ABAD-PERICK et M. Jean-Claude JADOT siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h20'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 24 novembre 2016 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Mme Alexandra MATHELOT-COLLETTE et Monsieur Bernard ZACHARIAS. M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.-. Nous sommes tous là

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Monsieur CONTENT est excusé.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Monsieur OSSEMANN est excusé.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Madame MOTTARD et Monsieur GILBERT auront du retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes tous là Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, y compris l'ordre du jour des questions d'actualité ainsi que la recharge de votre agenda pour l'année 2017.

Je vous rappelle que le colloque annuel de l'Association des Provinces Wallonnes se tiendra à Mons le mercredi 30 novembre.

À ce sujet, vous avez reçu une invitation personnelle de l'APW et le Service du Conseil vous a adressé un courrier électronique vous proposant d'effectuer le déplacement en car. Si vous êtes intéressé par ce moyen de transport et que vous n'avez pas encore répondu, je vous invite à vous manifester, sans plus attendre, auprès de Monsieur ROUFOSSE. Je vous rappelle également que votre inscription à ce colloque se fait directement auprès de l'APW.

Je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier.

**IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2016.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2016).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

**V.- Questions d'actualité.**

**Document 16-17/A01 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au passage du Tour de France 2017.**

**Document 16-17/A02 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au passage du Tour de France 2017.**

**Document 16/17/A03 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au coffret de 3 classeurs dédié à la Supracommunauté.**

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2016**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé (documents 16-17/A01, 16-17/A02, 16-17/A03).

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte trois points.

Pour la première question référencée 16-17/A01, je donne la parole à Madame Vinciane PIRMOLIN.

Mme PIRMOLIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Oui donc en fait vous avez reçu tous la question et la copie écrite.

Nous nous souhaitons simplement intervenir parce que la presse a fait écho de différentes sommes dépensées à l'occasion du Tour de France de la plus chère à la moins onéreuse et nous souhaitons que le Collège nous fasse le point par rapport à cette problématique.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Pour la question suivante, reprise sous le document référencé 15-16/A02, je donne la parole à M. Alexandre LEMMENS.

M. LEMMENS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Comme vous le savez, Liège va accueillir le Tour de France en 2017. Comme ma collègue vient de le dire, une petite polémique est apparue sur les travaux à mettre en œuvre pour permettre l'arrivée du Tour de France et selon les estimations ces travaux se chiffrent dans une fourchette allant de quelques milliers d'euros à 300 000 €.

La Province aurait d'ailleurs mandaté une société privée et ses services techniques afin de remettre des devis. Donc, mes questions sont les suivantes :

La Province était-elle au courant de l'imposition par ASO de ces travaux ? Si oui, a-t-elle marqué son accord et pourquoi ?

Pouvez-vous nous préciser la nature exacte des travaux demandés ?

En avez-vous une idée du coût estimé et à qui en incombera la charge ?

Le tracé est-il déjà défini ? En effet, Liège ne manque pas de grands boulevards suffisamment larges pour permettre une arrivée du Tour sans grands frais ?

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent Monsieur André GILLES, Député provincial – Président à la tribune pour la réponse du Collège provincial à ces deux questions.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2016**

M. GILLES, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

L'une des tâches d'un responsable de la chose publique est d'expliquer, simplement, clairement et de façon intelligible, des situations complexes ou des procédures de décisions réclamant, sans précipitation, de la rigueur et un sens aigu de la bonne gouvernance qui nous anime tous. Une autre de ses responsabilités, vis-à-vis des citoyens, est de couper court à la rumeur et de tordre le cou à la propagation de fausses nouvelles, souvent malveillantes, parfois relayées de bonne foi, mais qui nuisent toujours à la démocratie comme l'actualité récente l'a encore démontré.

C'est précisément ce à quoi je m'emploierai aujourd'hui à cette tribune en répondant aux questions qui me sont posées, très légitimement d'ailleurs, par Mme la Conseillère Vinciane Pirmolin et M. le Conseiller Alexandre Lemmens à propos de la prochaine venue du Tour de France sur le territoire de la Province de Liège, ce dont chacun se réjouit par ailleurs tant sur le plan sportif que dans les domaines touristique et économique si intimement liés lorsque l'on organise et accueille le troisième plus grand événement médiatique de la planète.

Je remercie donc nos deux collègues qui me permettent de remettre, si vous me permettez l'expression, l'église au milieu du village, ou si vous préférez, de replacer le Tour de France dans l'environnement durable qu'il mérite.

Ainsi, je confirme, et je fais miens, les propos tenus mardi soir au Conseil communal de Liège par M. le Bourgmestre Willy Demeyer. Comme lui, j'affirme, ou plutôt je réaffirme une fois de plus, qu'il n'a jamais été question de démolir une partie des nouveaux quais sur la rive gauche de la Meuse, ni même de les emprunter lors des derniers kilomètres de la deuxième étape Düsseldorf – Liège.

Bien sûr et fort heureusement des réunions de travail ont lieu, entre des représentants d'ASO, de la Ville de Liège et de la Province de Liège, pour déterminer précisément le parcours des coureurs ainsi que les éventuels et légers aménagements sécuritaires qu'il occasionne, comme à l'accoutumée, sans pour autant chambouler aucunement le paysage urbain. Il s'agit là d'une évidence mais que je considère indispensable de rappeler dans le contexte de désinformation qui frise à l'acharnement chez certains.

En attendant le cahier des charges que fournira ASO et le projet de convention, nous savons tous que le parc d'Avroy est le site le plus approprié pour accueillir cette prestigieuse arrivée. Toutes les modalités pour y parvenir sont logiquement étudiées par les services compétents. Comme le Bourgmestre de Liège, je suis persuadé que toute communication, en-dehors de ce que je viens de rappeler, est prématurée et qu'il convient de conserver la sérénité nécessaire à la recherche des meilleures solutions.

Dans cette même logique, je m'appesantirai encore moins sur les montants des travaux qui n'ont pas été décidés, voire pas envisagés, et qui ont été cités abusivement, encore ce matin, dans une certaine presse, semble-t-il très mal informée ou alors très mal intentionnée, ou alors les deux à la fois, mais aussi au travers de réseaux sociaux. En matière de citoyenneté, il y a

## SÉANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2016

peut-être là une réflexion à avoir sur les bienfaits et les inconvénients de ce genre de communication privilégiant l'immédiateté et suscitant la méfiance permanente. Nous aborderons probablement cette préoccupation lors de notre prochain Conseil provincial thématique que nous consacrerons, le 8 décembre, à la Citoyenneté, mais ceci est une autre histoire.

Pour ce qui concerne la Province et pour répondre précisément à une des deux questions. Nous avons engagé le montant nécessaire à la redevance 365.000€ et non pas comme l'a écrit un hebdomadaire 360.000.000 restons quand même raisonnable. et pas un cent de plus.

Le reste est l'affaire des conventions devant encore être établies avec les Villes qui ont accepté le passage du Tour sur leur territoire.

Comme chacun le sait dans cette Assemblée, je ne suis pas un adepte de la polémique, M. le Conseiller Marc HODY. C'est donc avec le même souci d'exactitude et de précision que celui qui fut le mien pour le thème précédent que je vous répondrai sur la supracommunalité.

Avant de répondre point par point à vos différentes interrogations relatives à la documentation intitulée « La Province de Liège, mon partenaire », je souhaite, cher Marc, rappeler et insister sur l'objectif de ce coffret.

Le but était d'offrir à tous les élus du territoire provincial un outil de travail pratique et actualisable, visant à simplifier les démarches et les contacts avec notre institution. Permettez-moi de croire que l'outil proposé répond à cet objectif initialement fixé.

Si le format papier a été préféré pour permettre une meilleure manipulation de l'outil, l'accès numérique n'en a, en aucun cas, été oublié. En effet, les informations de chacun des deux premiers classeurs seront prochainement disponibles pour toutes les Villes et Communes sur l'extranet « Ma province ».

À l'heure actuelle, il existe un nombre limité d'accès extranet. Nous travaillons dès lors à une meilleure accessibilité de cette plateforme à un plus grand nombre. Cela permettra de rencontrer les objectifs énoncés.

Ensuite, il convient de préciser ce que contient chacun des trois volumes.

Tout d'abord, le premier des trois volumes, à savoir le « Répertoire des élus en province de Liège », contient l'ensemble des coordonnées et des compétences de chaque mandataire. Les coordonnées des Directeurs généraux et financiers des communes y sont également mentionnées. Ces données changent forcément constamment et nos fichiers sont mis à jour dès connaissance d'une modification. Néanmoins, pour la première édition du présent classeur, nous avons dû arrêter les données à la fin du premier trimestre 2016. Les élus recevront par le biais de l'extranet que j'évoquais tout à l'heure, des mises à jour « papier », une mise à jour du répertoire, dans le courant 2017.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2016**

Le deuxième classeur, repris sous l'intitulé « La Province de Liège à vos côtés », comprend trois parties : une présentation institutionnelle de la Province de Liège, ensuite des fiches pratiques sur les actions menées par la Province de Liège en matière de supracommunalité et soutien aux communes et enfin des initiatives des communes en matière de supracommunalité.

Vous constaterez donc que la seconde partie de ce classeur porte donc déjà sur la supracommunalité. Ces fiches pratiques sont le cœur de ce coffret. C'est à travers elles que nous rencontrons notre objectif de départ : offrir à tous les élus du territoire provincial un outil de travail pratique et actualisable, visant à simplifier les démarches et les contacts avec notre institution.

La troisième partie reprise sous le titre « Des initiatives des communes en matière de supracommunalité » ne comporte pas de contenu déjà établi. En effet, elle doit être nourrie par les communes elles-mêmes au fur et à mesure qu'elles transmettront leurs bonnes pratiques, projets, etc.

Le contenu de ce deuxième classeur se veut donc être un outil actualisable assurant un dialogue transversal permanent entre les élus de la province de Liège et l'institution provinciale.

C'est donc aujourd'hui, principalement, au travers de ce second classeur que nous souhaitons montrer en quoi la Supracommunalité constitue une plus-value pour nos concitoyens et comment l'institution provinciale se place aux côtés de communes dans cette thématique d'avenir en leur proposant des différents types d'aides et de soutiens.

J'en viens au dernier classeur. Il est intitulé « La Supracommunalité en province de Liège : Liège Europe Métropole ». Il vise ce que la Région wallonne appelle, dans sa déclaration de politique régionale, les « formes de collaboration entre communes, constituées sur base volontaire », puisque vous savez que nous avons un décret qui rédige la matière. Son contenu, actuellement en cours de rédaction au sein de l'asbl « Liège Europe Métropole », se focalisera sur l'asbl, son fonctionnement, ses études et ses actions. Vous le savez, nous venons de terminer l'étude sur le schéma de développement territorial et bien, ce sera une première chose qui pourra être insérée dans cette farde très prochainement.

En d'autres mots, sur notre vision liégeoise de cette collaboration volontaire et mettra en avant notre modèle de supracommunalité qui est, je vous le rappelle, un des modèles le plus abouti en Wallonie et le plus large en termes de population. En effet, ce sont les 84 Villes et Communes du territoire provincial, soit environ 1,1 million d'habitants, qui sont regroupés sans structure supplémentaire.

Ce coffret contient donc les deux facettes de notre vision supracommunale.

Alors, d'une part dans le second classeur qui peut s'apparenter au volet « La Province de Liège, amie des Communes » et qui détaille au travers de fiches pratiques, les actions menées par la Province de Liège en matière de supracommunalité et de soutien aux communes.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2016**

D'autre part, prochainement au travers du dernier classeur, l'explication du modèle liégeois sui generis donc en réalité, il n'y a pas de décret, donc on s'organise sur base volontaire et nous sommes, je pense un exemple en Wallonie, et donc le modèle liégeois de supracommunalité auquel la Province est partie prenante depuis de nombreuses années et qui répond aujourd'hui aux attentes du Gouvernement wallon notamment en finançant des projets supracommunaux et en mettant en œuvre de la réforme des services d'incendie par exemple. Nous l'avons voté ici unanimement et apparemment cela correspond à quelque chose puisque les 84 Conseils communaux des 84 Communes de la Province de Liège l'ont aussi voté et admis unanimement.

Voilà, Monsieur le Conseiller, Cher Marc, ce que je voulais préciser devant le Conseil provincial en ce qui concerne la documentation relative à la supracommunalité .

Je vous remercie pour votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial-Président. Monsieur HODY, vous avez la parole.

M. HODY.- Chef de groupe (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Député-Président.

Je vous remercie pour votre enthousiasme. Vous avez répondu avant que je ne pose la question. Je trouve cela extrêmement diligent de votre part.

Juste pour le principe. Je vais peut-être vous étonné. C'est dommage d'avoir proposé des fardes vides. Vous vous en êtes expliqué. Je pense que le concept a besoin d'être expliqué et nous estimions que par le biais d'une farde vide c'était peut-être donné un mauvais signal parce que les projets existes.

En termes de format papier, j'entends avec plaisir qu'une plate-forme électronique va bientôt être consultable. On se pose toujours la question parce que dans votre réponse la co-existence des deux formats visiblement serait d'actualité. Je pense qu'aller vers une demande explicite, par exemple comme les timbres pour les cartes de vœux, on pourrait aller vers quelque chose où les gens pourraient explicitement demander le format papier pour ne peut-être pas délivrer autant de formats papier.

Dites-vous bien que nous avons souhaité nous exprimer autrement que par un twitt pour par une autre façon parce que comme vous l'avez dit bien, il y a des lieux pour se parler, des lieux pour dialoguer, des lieux pour poser des questions ce qui n'empêche que l'on peut s'exprimer par ailleurs mais en tout cas le cœur de la question nous apparaissant comme devant être posé ici.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2016**

On va suivre ce dossier évidemment parce qu'avoir les coordonnées des uns et des autres est une chose importante. Dites-vous bien que nous avons eu beaucoup de commentaires de la part de Conseillers communaux certains voulaient même renvoyer les différentes fardes à la Province disant même qu'ils n'étaient pas très heureux de la manière dont les choses avaient été faites. Une Province qui se dit l'amie des communes se comporte comme ça, je pense que comme je vous l'annonçais dans la question, nous souhaitons débattre sur le fond plutôt que sur la forme. Je pense que le modèle va être perfectionné et je vous remercie en tout cas pour l'amorce de ce perfectionnement que vous nous avez expliqué.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. M. le Député provincial – Président.

M. André GILLES (de son banc). – Je suppose simplement que les Conseillers communaux que l'on vient d'évoquer ne sont pas tellement fâchés de bénéficier des 7 millions d'euros que nous avons décidé ici ensemble à leur attention, par an, depuis 2011, sur base strictement volontaire puisque c'est seulement depuis 2015 que le Gouvernement wallon nous demande de bien vouloir réserver une attention... à hauteur de 3,5 millions pour les services d'incendie....

Voilà, alors il y a une farde temporairement vide... mais il ne faut pas jeter nécessairement le bébé avec l'eau du bain.

(partie inaudible).

**VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

**Document 16-17/025 : Modification de la représentation provinciale au sein de la régie provinciale autonome « Régie provinciale d'édition » : remplacement de Madame Alexandra MATHELOT-COLLETTE, Conseillère provinciale.**

**Document 16-17/026 : Modification de la représentation provinciale au sein de l'asbl « Fédération des Parcs Naturels de Wallonie » : remplacement de Monsieur Paul-Emile MOTTARD, Député provincial.**

M. LE PRESIDENT.- Points 3 et 4 de l'ordre du jour (documents 16-17/025, 16-17/026) ont été regroupés à la demande du Bureau du Conseil.

Ces deux documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que le Bureau du Conseil vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions du Bureau du Conseil ? Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.



## SÉANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2016

Qui est pour les conclusions du Bureau en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

### **Document 16-17/027 : Ecole des Cadets – Reconnaissance fédérale du Brevet de Cadet pompier – Modification du Statut organique et du Règlement d'ordre intérieur.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 16-17/027).

Ce document a été examiné par la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 16-17/028 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Région de Verviers – Conférence d'Arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège » - Exercice 2014/Prévisions 2015.**

### **Document 16-17/029 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Liège Métropole – Conférence d'Arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège » - Exercice 2014/Prévisions 2015.**

### **Document 16-17/030 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conférence des Elus Meuse – Condroz - Hesbaye » - Exercice 2014/Prévisions 2015.**

**Document 16-17/031 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Liège Europe Métropole » - Exercice 2014/Prévisions 2015.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 6, 7, 8 et 9 de l'ordre du jour (documents 16-17/028, 16-17/029, 16-17/030, 16-17/031) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces quatre documents ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, M. Freddy BREUWER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BREUWER, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités.

Je remercie mon ami Jean-Claude MEURENS de me permettre d'intervenir à cette tribune puisqu'il m'a suggéré d'être rapporteur pour ce point croustillant et merci à une Conseillère de l'opposition d'être intervenue pour que je puisse prendre la parole. Vous aurez compris que c'était sur le ton de la boutade.

Voilà. Donc, nous avons effectivement en première commission examiné et approuvé, majorité contre opposition, les rapports d'évaluation.

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- Non ! Non ! Pas approuvé

M. BREUWER, Conseiller provincial (à la tribune).- Il y a eu un vote favorable en commission et vous verrez le vote qui s'est exprimé ici. Vous n'allez pas intervenir chaque fois que j'interviens ici sur ce problème.

Et puis, je voulais simplement vous dire puisque que c'est votre groupe qui est intervenu en commission qu'il y a donc eu des questions sur les délais dans lesquels étaient soumis à l'analyse des rapports en question étant de 2014. Une autre question portait sur la consultation des annexes. L'administration y a répondu notamment par le simple fait qu'il a fallu demander des informations complémentaires outre ces explications l'administration a rassuré les commissaires en disant que le rapport 2015 suivrait lors de la session de décembre.

Fort de ces explications, aucune intervention sur le fond par, 6 voix pour et 4 abstentions, les rapports ont fait l'objet d'une approbation en commission. M. DRION, cela arrive.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. BREUWER. M. DRION.

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- Nous ne sommes pas une opposition mais une minorité ! .... En Commission, il n'y a pas eu de vote contraire, je vous remercie.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2016

M. LE PRESIDENT.- Merci. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne ne souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

Le Conseil adopte les quatre résolutions.

### **Document 16-17/032 : Octroi de subventions en matière de Grands Evénements, de Relations Extérieures et d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Fromage de Herve ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 16-17/032).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Dominique DRION, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. DRION, Chef de groupe (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président. Mes chers Collègues.

Je peux en tout cas vous dire que ce n'est pas 1 – 1, match remis, terrain impraticable... que du contraire puisque pour faire cet excellent rapport, j'apprends que des amis du terroir français qui peuvent produire le même type de recettes que nous vous proposons cet après-midi sont dans notre enceinte.

Deux mauvais mots évidemment, Herviflette ou terroir-caisse... 19361€ pour l'édition d'un ouvrage de recettes sur ces excellents produits de Herve.

Première question posée. Grands Evénements, c'est l'origine du dossier. Est-ce uniquement les Grands Evénements qui subventionnent. Non, c'est un tiers Grands Evénements, un tiers Relations extérieures, un tiers Agriculture.

Deuxième question. Que va-t-on faire de ce subventionnement ? La réponse est simple, c'est d'assurer le versement à la Régie provinciale du coût de l'édition de cet ouvrage de plein terroir, c'est une démarche promotionnelle. Les ouvrages ne seront pas vendus mais distribués par le promoteur.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2016**

Certains esprits chagrins, jaloux, se demandaient si peut-être l'ouvrage ne serait pas distribué dans des cercles de qualité d'un des cercles avertis. La réponse semble positive d'ici les fêtes de fin d'année.

6 voix pour, 4 abstentions, tel est le résultat du vote et comme tout à l'heure, il n'y avait pas d'opposition ou de minorité active.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 16-17/033 : Octroi de subventions en matière d'Enseignement et de Social – Demande de soutien du CPAS de Flémalle – Atelier des Ados.**

(Voir rapport)

M. LE PRÉSIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 16-17/033). Ce document a été soumis à l'examen des première et deuxième Commissions.

En première Commission, celui-ci a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BRODURE-WILLAIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie pour examiner le document 16-17/033 : Octroi de subventions en matière d'Enseignement et de Social – Demande de soutien du CPAS de Flémalle – Atelier des Ados.

Un Commissaire demande si c'est le premier CPAS qui demande un subside de ce type. Il lui est répondu que la même demande avait déjà été introduite et ratifiée l'an dernier.

Les activités de type « remédiation » proposées par l'Atelier des Ados visent directement mais pas seulement nos élèves.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2016

Ces activités répondent pleinement à nos missions d'aide aux jeunes, aux familles mais également d'essayer de réduire le taux d'échec scolaire et de prévenir le risque de rupture scolaire chez les jeunes issus de milieux en difficultés.

Nous vous proposons d'adopter ce point par 6 voix pour, pas de contre et 4 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En deuxième Commission, ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de l'adopter par 6 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions des première et deuxième Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 16-17/034 : Rapport d'activités 2015 des sociétés anonymes et autres associations à participation provinciale (1<sup>ère</sup> partie).**

### **Document 16-17/085 : Rapport d'activités 2015 des sociétés anonymes et autres associations à participation provinciale (2<sup>ème</sup> partie).**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 12 et 13 de l'ordre du jour (documents 16-17/034, 16-17/085) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit de prises de connaissance

Le Conseil a donc pris connaissance des deux rapports d'activités.

**Document 16-17/035 : Deuxième assemblée générale ordinaire de l'année 2016 des associations intercommunales à participation provinciale (1<sup>ère</sup> partie) : AQUALIS.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour (document 16-17/035).

Ce document a été examiné par la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 16-17/036 : Modification à apporter au règlement relatif à l'octroi des Prêts d'Etudes.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 16-17/036).

Ce document a été examiné par la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2016**

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 16-17/037 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « G.R.E. Liège » - Exercice 2013/Prévisions 2014.**

**Document 16-17/038 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « G.R.E. Liège » - Exercice 2014/Prévisions 2015.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 16 et 17 de l'ordre du jour (documents 16-17/037, 16-17/038) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Le document 16-17/037 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, M. André GERARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Chef de groupe (de son banc).- Madame PIRMOLIN est sortie de séance Monsieur le Président !

(Mme ABAD-PERICK et Mme PIRMOLIN sortent de séance)

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Il s'agit bien du rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « G.R.E. Liège » - Exercice 2013/Prévisions 2014.

Un Commissaire signale sa surprise de voir cette proposition de résolution venir seulement maintenant.

Il lui est répondu qu'en 2014, de nouvelles directives ont été données par Madame la Directrice générale. Ces directives nouvelles ont occasionné des travaux complémentaires.

Tous les contrôles prennent du temps et les documents ont dû repasser devant l'assemblée générale pour approbation.

Dorénavant, la procédure interne a été simplifiée. Si une pièce n'est pas suspensive, le document continuera à suivre son cours et les éventuelles rectifications seront intégrées.

Sans autre question, votre Commission s'est prononcée par 6 voix pour et 3 abstentions.

Je vous remercie.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2016

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne le document 16-17/038, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune questions. Votre Commission vous propose dès lors de l'adopter par 6 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 16-17/039 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Réseau Belge Francophone des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé », en abrégé « R.B.F. » asbl - Exercice 2014/Prévisions 2015.**

**Document 16-17/040 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Service Social des Agents Provinciaux de Liège » - Exercice 2015/Prévisions 2016.**

**Document 16-17/041 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre de Réadaptation au Travail », en abrégé « C.R.T. » - Exercice 2014/Prévisions 2015.**

**Document 16-17/042 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre de Réadaptation au Travail », en abrégé « C.R.T. » - Exercice 2015/Prévisions 2016.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 18, 19, 20 et 21 de l'ordre du jour (documents 16-17/039, 16-17/040, 16-17/041, 16-17/042) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune questions, votre Commission vous propose de les adopter par 6 voix pour et 3 abstentions.



## SÉANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2016

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

**Document 16-17/043 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Centre médical héliporté de Bra-sur-Lienne ».**

**Document 16-17/044 : Octroi de subventions en matière Sociale – Soutien aux organismes agréés publics et privés d'aide aux familles fonctionnant sur le territoire de la province de Liège.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 22 et 23 de l'ordre du jour (documents 16-17/043, 16-17/044) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BRODURE-WILLAIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je suis à nouveau parmi vous pour vous parler du document 16-17/033, Octroi de subventions en matière d'Enseignement et de Social – Demande de soutien du CPAS de Flémalle – Atelier des Ados.

Un Commissaire demande si l'Atelier des Ados est un projet spécifique. Il lui est répondu que c'est déjà la deuxième année que ce subside est accordé et que lors du Collège élargi à Flémalle, beaucoup de demande étaient faites concernant le social.

Ce projet est une sorte d'école de devoirs, dans le même esprit que l'Openado car le public ciblé est le jeune de 12/15 ans alors que les écoles de devoirs classiques visent le niveau primaire.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2016

L'Atelier des Ados vise prioritairement les jeunes issus de milieux défavorisés et évite ainsi le décrochage scolaire et d'autres dérives.

Ce point a été approuvé par 6 voix pour, pas de contre et 4 abstentions.

Je vous remercie pour ce point.

Pour le document 16-17/43, Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Centre médical hélicopté de Bra-sur-Lienne », il nous est expliqué que ce subside consiste en la participation de 2/3 dans l'achat d'un défibrillateur spécifique selon une clé de répartition des habitants utilisant le centre hélicopté.

Un Commissaire demande si la Province du Luxembourg va intervenir pour le tiers restant ? Il lui est répondu qu'on ne pense pas car ils n'ont pas le même système d'octroi mais le centre est très heureux de cette contribution.

Ce point est adopté par 8 voix pour, pas de conte et 1 abstention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Donc, sur les documents 043 et 044, J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 16-17/045 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Blegny-Mine » - Exercice 2014/Prévisions 2015.**

**Document 16-17/046 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association pour la gestion du Château de Jehay » - Exercice 2015/Prévisions 2016.**

**Document 16-17/047 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Commission de Gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes - Eifel » - Exercice 2015/Prévisions 2016.**

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2016**

**Document 16-17/048 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat-programme 2006-2010, prorogé jusqu'au 31 décembre 2016, conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Opéra Royal de Wallonie » - Centre lyrique de la Communauté française », en abrégé « ORW » asbl – Exercice 2015/Prévisions 2016.**

**Document 16-17/049 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Wallonie Design » - Exercice 2015/Prévisions 2016.**

**Document 16-17/050 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « MNEMA » - Exercice 2015/Prévisions 2016.**

**Document 16-17/051 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat-programme conclu pour les années 2009-2013 et prorogé jusqu'au 31 décembre 2015 par les avenants n°1, 2 et 3 entre la Province de Liège et l'asbl « Orchestre Philharmonique Royal de Liège », en abrégé « OPRL » asbl – Exercice 2015/Prévisions 2016.**

**Document 16-17/052 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat-programme conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Théâtre de Liège – Centre dramatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Centre européen de création théâtrale et chorégraphique » - Exercice 2014-2015/Prévisions 2015-2016.**

**Document 16-17/053 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Wallon d'Art Contemporain – la Châtaigneraie » - Exercice 2015/Prévisions 2016.**

**Document 16-17/054 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Académie de Musique Grétry », en abrégé « Académie Grétry asbl » - Exercice 2015/Prévisions 2016.**

**Document 16-17/055 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Société Royale d'Encouragement à l'Art Wallon », en abrégé « S.R.E.A.W. » asbl - Exercice 2015-2016/Prévisions 2016-2017.**

**Document 16-17/056 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Cinéma Liège Accueil Province », en abrégé « C.L.A.P. » asbl - Exercice 2015/Prévisions 2016.**

**Document 16-17/057 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Wohnraum für Alle » (Agence Immobilière sociale de Saint-Vith) - Exercice 2014/Prévisions 2015.**

**Document 16-17/058 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Agence Immobilière Sociale AIS – haute Ardenne » - Exercice 2014/Prévisions 2015.**

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2016**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36 et 37 de l'ordre du jour (documents 16-17/045, 16-17/046, 16-17/047, 16-17/048, 16-17/049, 16-17/050, 16-17/051, 16-17/052, 16-17/053, 16-17/054, 16-17/055, 16-17/056, 16-17/057, 16-17/058) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Le document 16-17/045 ayant soulevé plusieurs questions, j'invite le rapporteur, Mme Sabine NANDRIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme NANDRIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

La troisième Commission s'est réunie ce mardi 22 novembre 2016 afin d'examiner le document 16-17/045 intitulé « Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Blegny-Mine » - exercice 2014/prévisions 2015.

Un Commissaire s'interroge sur l'achat d'un tortillard et demande si la maintenance est comprise. Il lui est répondu que les crédits ont permis l'achat de deux nouveaux tortillards car les anciens trains étaient en fin de vie et donc l'achat était prévu. De plus, le nouvel équipement évolue de la catégorie I à III, ce qui permettra de se rendre dans des endroits où les anciens n'accédaient pas. Les deux anciens trains sont déclassés et proposés à la vente.

Une remarque sur la baisse de la clientèle est faite, à savoir « est-ce l'effet UNESCO qui s'estompe ? ». Il est répondu qu'il est exact qu'une baisse de 5 % est enregistrée en 2014 mais que les chiffres de 2015 ont tendance à remonter. Il est important de souligner que le facteur météo est à considérer également.

Il faut savoir que Blegny-Mine active tous els créneaux possibles pour attirer la clientèle.

En ce qui concerne les offres pour les allemands, deux créneaux sont exploités avec l'Euregio et la Rhur. La FTPL fait également appel à un consultant qui démarche vers les organisateurs professionnels de voyages en Allemagne afin de faire connaître nos produits.

Votre Commission s'est prononcée avec 7 voix pour et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 16-17/046 à 16-17/058, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2016**

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces quatorze documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatorze résolutions.

**Document 16-17/059 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival International du Rire de Liège ».**

**Document 16-17/060 : Octroi de subvention en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Coopération culturelle régionale de Liège ».**

**Document 16-17/061 : Octroi de subventions en matière de Culture – Subventions de fonctionnement 2016 à 16 bibliothèques reconnues.**

**Document 16-17/062 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Concerts de Midi de la Ville de Liège ».**

**Document 16-17/063 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Trakin ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 38, 39, 40, 41 et 42 et de l'ordre du jour (documents 16-17/059, 16-17/060, 16-17/061, 16-17/062, 16-17/063) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Les documents 16-17/059, 16-17/060 et 16-17/061 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Pierre ERLER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre troisième Commission s'est réunie ce mardi 22 novembre pour examiner différents dossiers et je vous rassure tout de suite, ce fut nettement plus calme que dans la turbulente première Commission.

Notamment, le document 16-17/059 relatif à l'octroi d'une subvention au Festival International du Rire de Liège. Un Commissaire fait remarquer que ce dossier arrive, à nouveau, tardivement en Commission puisque la subvention de 3.000 € a été accordée pour une manifestation qui s'est terminée voici un mois.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2016**

Pour le document 16-17/060 portant sur un octroi de subvention à l'asbl de coopération culturelle régionale de Liège, un Commissaire signale que la demande initiale était de 6.000 € plus une aide de l'imprimerie provinciale. Au final, elle reçoit une aide de 4.500 € seulement. Pourquoi ?

Il lui est répondu que l'aide financière a été adaptée en fonction des limites des crédits disponibles tandis que l'aide de l'imprimerie est accordée.

Enfin, pour le document 16-17/061 portant sur l'octroi de subsides de fonctionnement aux bibliothèques reconnues, un Commissaire demande pourquoi seules 16 bibliothèques sont reconnues.

De mémoire, un Commissaire a demandé pourquoi seulement 16 bibliothèques étaient reconnues ?

On lui a répondu qu'il y avait un deuxième train de bibliothèques qui étaient reconnues suivant la loi de 1978 en la matière et un troisième train de bibliothèques où là, le subside est plus léger et donc, ne passe pas au Conseil provincial.

Un dernier Commissaire a demandé, si je me souviens, comment ces subventions étaient calculées et là également, il lui a été répondu que c'était en fonction de la loi, tout simplement.

Tous ces points ont été adoptés par 7 voix pour et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelle mémoire ! En ce qui concerne les documents 16-17/062 et 16-17/063, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2016**

**Document 16-17/064 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2016 de la Mosquée ORHAN GAZI à Verviers.**

**Document 16-17/065 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2016 de la Mosquée MERKEZ CAMII à Liège.**

**Document 16-17/066 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2016 de la Mosquée AKSEMSSETIN CAMII à Blegny.**

**Document 16-17/067 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2017 de la Fabrique d'Eglise orthodoxe grecque de la Dormition de la Vierge à Verviers.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 43, 44, 45 et 46 de l'ordre du jour (documents 16-17/064, 16-17/065, 16-17/065, 16-17/066, 16-17/067) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le Conseil adopte les quatre résolutions.

**Document 16-17/068 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège », en abrégé « A.M.L.P.L. » asbl – Exercice 2013/Prévisions 2014.**

**Document 16-17/069 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège », en abrégé « A.M.L.P.L. » asbl – Exercice 2014/Prévisions 2015.**

**Document 16-17/070 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Section belge du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative », en abrégé « CIRIEC, Section belge » asbl – Exercice 2015/Prévisions 2016.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 47, 48 et 49 de l'ordre du jour (documents 16-17/068, 16-17/069, 16-17/070), ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 16-17/071 : Octroi de subventions en matière de Culte et de Laïcité – Demande de soutien de l'asbl « Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège ».**

**Document 16-17/072 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de Commune d'Engis.**

**Document 16-17/073 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Motor Club de Huy ».**

**Document 16-17/074: Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien des asbl «Team Cycliste de Hesbaye » et « Lotto –Vélo Club Ardenne ».**

**Document 16-17/075 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Liège Basket – Basket Club de Fléron ».**

**Document 16-17/076: Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien des asbl «Team Cycliste de Hesbaye », « Lotto –Vélo Club Ardenne » et « Team Natacha Basse-Meuse ».**



**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2016**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 50, 51, 52, 53, 54 et 55 de l'ordre du jour (documents 16-17/071, 16-17/072, 16-17/073, 16-17/074, 16-17/075, 16-17/076) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Les documents 16-17/072, 073 et 075 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Vinciane SOHET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SOHET, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Dans le cadre de subventions en matière de Sports, pour le document 16-17/072, « Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de la Commune d'Engis », un Commissaire demande pourquoi le point arrive a posteriori ?

Il lui est répondu que c'est dû à des échanges un peu lents entre la Commune et la Province mais pas à cause de la Province.

Le point a été adopté par 8 voix pour et 2 abstentions.

Concernant la demande de soutien de l'asbl « Motor Club de Huy » - point 16-17/073, un Commissaire demande quand on octroie un subside pour 3 ans, est-ce qu'on est sûr que l'activité est récurrente ?

La réponse est un peu dans la question, ça permet évidemment des économies d'échelle. Il lui est répondu que si l'activité est abandonnée, le subside l'est également. C'est un des deux rallyes qui subsistent en Belgique avec celui d'Ypres.

Concernant la demande de soutien de l'asbl « Liège Basket – Basket Club de Fléron » - document 16-17/075, un Commissaire attire l'attention sur Liège Basket Féminin qui est actuellement dans le besoin.

Il lui est répondu qu'un contact a été pris. Un dossier a été adressé au Collège et un effort particulier sera accordé. C'est bien de les aider, elles sont qualifiées pour l'Euro.

Les deux points précédents ont été adoptés par 8 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 16-17/071, 16-17/074 et 16-17/076, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 8 voix pour et 2 abstentions.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2016**

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces six documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

**Document 16-17/077 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 85.000,00 € hors TVA.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 56 de l'ordre du jour (document 16-17/077).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

**Document 16-17/078 : Marché public de travaux – Modifications du cahier spécial des charges dressé dans le cadre du marché intitulé « Institut provincial d'Enseignement secondaire de Hesbaye, rue de Huy - Pôle Ballons – Revêtement sportif et équipement sportif » - Prise d'acte suite à la décision du Collège en raison de l'urgence impérieuse.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 57 de l'ordre du jour (documents 16-17/078).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2016**

Il s'agit d'une prise d'acte.

Le Conseil a donc pris acte de ladite résolution.

**Document 16-17/079 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché intitulé « Château de Jehay – Restauration des façades et des charpentes, travaux de stabilité liés au gros-œuvre ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Points 58 de l'ordre du jour (document 16-17/079).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. Georges PIRE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Vice-président.

M. PIRE, Vice-président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Donc, ce point a été l'occasion effectivement de réexpliquer l'importance de ce dossier et des travaux qui ont été réalisés à ce jour.

Un décapage de l'ensemble des murs qui a permis, en effet, d'identifier les différents troubles qu'on avait vus au niveau de la stabilité des murs, ou au niveau des fondations et ça a permis d'identifier notamment des dégâts suite à des suppressions d'éléments de stabilité, ou comblement de certaines baies et autres et qui ont permis d'aider le bureau de stabilité qui a été désigné, qui lui ont permis donc d'élaborer un cahier des charges qui est donc soumis à notre approbation aujourd'hui.

Il s'agit quand même d'un montant de plus de 4 millions de travaux qui permettront de stabiliser l'enceinte, les murs du château, à la suite de quoi il y aura les châssis et puis la toiture, ça fait donc des montants importants.

Très heureusement, nous avons, et je profite de l'occasion pour remercier la Région Wallonne et son Vice-président qui a bien voulu accorder des aides de la Région wallonne pour ce patrimoine, ce joyau du patrimoine provincial et donc, des questions ont été posées, notamment à savoir si les travaux qui vont être réalisés apporteront une solution définitive à la stabilisé du château ? La réponse est évidemment oui. Les études ont été difficiles, maintenant, nul n'est à l'abri d'un imprévu.

Cette proposition qui vous est faite aujourd'hui a été approuvée par votre cinquième Commission par 7 voix pour et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Vice-président. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 16-17/080 : Participation de la Province de Liège à l'asbl « Contrat de Rivière Moselle », en qualité de membre effectif.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 59 de l'ordre du jour (documents 16-17/080).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 16-17/081 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Productions Animales » - Exercice 2014/Prévisions 2015.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 60 de l'ordre du jour (documents 16-17/081).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Mme Valérie DERSELLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2016

Mme DERSELLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est réunie pour examiner plus particulièrement le dossier numéro 16-17/081 qui concerne la Ferme de Jevoumont.

Un Commissaire se manifeste. Il met en évidence que le rapport établi par l'Administration provinciale précise que le contrat de gestion qui lie la Ferme à la Province de Liège n'est que partiellement respecté.

La réponse qui lui est faite tient en deux éléments. Un : la confirmation que l'ensemble des missions confiées à la Ferme ne sont pas rencontrées, notamment les missions pédagogiques. Deux : la situation est amenée à évoluer puisque le secteur porcin sera intégré aux Services Agricoles et la Ferme pédagogique elle-même à l'Enseignement.

Votre cinquième Commission se positionne à la faveur de ce dossier sachant que le vote se répartit avec 7 voix pour, 3 abstentions et aucune voix contre.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 16-17/082 : Subvention octroyée à la Ville de Liège en vue de financer les travaux de désamiantage à réaliser au Complexe Saint-André dans le but de le réaffecter afin de permettre une occupation conjointe entre la Ville de Liège et la Province de Liège.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 61 de l'ordre du jour (documents 16-17/082).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2016**

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président. Mes chers Collègues.

Nous sommes à l'antépénultième point de la séance publique et donc je souhaite simplement rappeler que d'ici une bonne demi-heure, la sixième Commission se réunira à son siège social.

(Rires)

Cela étant dit, vous me permettez quand même de formuler, non pas une analyse de ce point que nous allons évidemment voter au nom de mon groupe mais peut être, lancer une réflexion.

L'actualité nous révèle que nous avons sur le territoire de la province et notamment l'arrondissement de Liège, un certain nombre d'outils et de structures d'accueil pour des colloques, des congrès, des conférences, des cérémonies etc.

Les sollicitations sont de plus en plus nombreuses et si, en cœur de ville, ici évidemment au complexe Saint-André, le site se justifie sans réserve, nous avons quand même peut être un risque de concurrence et donc, à l'attention du Collège mais peut être demain, de Liège Europe Métropole, avoir cette réflexion pour éviter que cette concurrence ne se développe au risque d'avoir certaines structures subventionnées, subsidiées, cofinancées par le pouvoir public en difficulté.

Donc, il nous paraît, au niveau du groupe, on ne va évidemment pas improviser le sujet mais c'est peut être l'occasion de se dire « mettons un peu un chantier cette réflexion » et voyons ce qui est le mieux pour notre territoire pour accueillir le plus grand nombre d'acteurs et d'opérateurs heureux d'être chez nous, heureux pour nous de les accueillir.

Je vous remercie d'accepter l'ouverture de cette réflexion.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il encore d'autres demandes d'intervention ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2016****Document 16-17/083 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et Environnement – Demande de soutien de la Commune d'Ouffet.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 62 de l'ordre du jour (documents 16-17/083).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 63 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2016, je le déclare approuvé.

**VIII.- Clôture de la réunion**

Je déclare close la séance publique de ce jour et je remercie nos amis français d'être présents aujourd'hui.

Je vous rappelle que nous nous retrouvons demain pour la journée d'études du Conseil provincial dans l'Arrondissement de Verviers.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 15 décembre 2016 à 15 heures avec une séance thématique prévue le 8 décembre 2016.

La réunion publique est levée à 16h10'.

**IX.- Séance à huis clos**

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder les points à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive dans la Salle.